

AIDE POUR LA RÉALISATION DE PLAQUETTES PROMOTIONNELLES

Cette aide est destinée aux producteurs valorisant la majeure partie de leur production en vente directe.

BÉNÉFICIAIRES

- Seuls les agriculteurs à titre principal sont éligibles à cette mesure.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Frais de conception et d'impression de plaquettes promotionnelles.

MONTANT DE L'AIDE

- Les dossiers seront financés uniquement par le Conseil Départemental. Ce dispositif est adossé au règlement UE N°1408/2013 relatif aux aides « de minimis » pour le secteur agricole.
- 50 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 1 500 € HT.
- Les subventions d'un montant inférieur à 100 € ne seront pas prises en compte.
- Un seul dossier pourra être présenté pour une période de 3 ans.

MODALITÉS DE L'AIDE

- Le dossier sera instruit au sein de la Direction de l'Agriculture et de l'Environnement, par le Service Agriculture, puis soumis pour décision à la Commission Permanente du Conseil Départemental, dans la limite des crédits disponibles.

MODALITÉS DE VERSEMENT

- L'aide sera versée sur présentation des factures acquittées correspondantes.

COMMUNICATION

- Le logo du Conseil Départemental devra obligatoirement figurer sur les plaquettes et sur tout support de communication. Il sera fourni, sur simple demande, par la Direction de la Communication du Conseil Départemental.

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Lettre de demande adressée au Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
- Attestation d'affiliation à la MSA en tant qu'exploitant à titre principal
- Déclaration des aides publiques au titre de la règle « de minimis » (Fiche disponible sur demande au Service Agriculture du Conseil Départemental)
- Devis ou facture

CONTACTS-RENSEIGNEMENTS

PÔLE DÉVELOPPEMENT ET ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement
Service Agriculture

05 67 05 51 88 - 05 63 91 77 36

Hôtel du Département
110 Boulevard Hubert Gouze
82 000 MONTAUBAN Cedex 9

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

- Lettre de demande adressée au Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
- Attestation d'affiliation à la MSA en tant qu'exploitant à titre principal
- Relevé d'identité bancaire
- Kbis
- N° Siret
- Devis
- Engagement de l'exploitant, daté et signé selon modèle en annexe
- Déclaration des aides publiques au titre de la règle « de minimis » signée

Le Conseil Départemental se réserve le droit de demander des informations complémentaires lorsqu'elles s'avèrent utiles ou nécessaires à la compréhension du dossier.

Le demandeur devra, dans ce cas, apporter les éléments de réponse attendus dans un délai maximum d'un mois suivant la réception de la demande, cachet de la poste faisant foi.

Le dossier devra être adressé à l'adresse suivante :

PÔLE DÉVELOPPEMENT ET ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement
Service Agriculture
Hôtel du Département
110 Boulevard Hubert Gouze
82 000 MONTAUBAN Cedex 9

Un accusé de réception, sera envoyé dès la validation du dossier par le service instructeur.

ANNEXE

ENGAGEMENT DE L'EXPLOITANT

Je soussigné (e) Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Certifie :

- ✓ Exactes les informations du présent dossier,
- ✓ Que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des paiements afférents,
- ✓ Atteste sur l'honneur n'avoir pas fait l'objet, au cours des trois dernières années, d'une condamnation pénale devenue définitive ou d'une sanction pour infraction à la réglementation environnementale.

M'engage à :

- ✓ Fournir toutes les pièces justificatives et les éléments demandés par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

J'atteste avoir pris connaissance que dans le cadre du règlement N°1408/2013 de l'Union européenne relatif aux aides « de minimis » pour le secteur agricole et de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe), il est précisé que l'aide départementale, votée en commission permanente, ne sera versée qu'après la décision du contrôle de légalité effectué par la préfecture.

Date : / /

Signature précédée de la mention manuscrite « certifié exact et exhaustif »